



Bac Pro "Métiers de la coiffure" - Arrêté et Référentiel

publié le 21/08/2019

Descriptif :

Arrêté du 28 Juin 2019 publié au J.O. du 25 Juillet 2019 portant création du baccalauréat professionnel "Métiers de la coiffure" et fixant ses modalités de préparation et de délivrance. Référentiel du Bac Pro "Métiers de la coiffure". (1ère session en 2023)

Vous trouverez ci-joint l'Arrêté du 28 Juin 2019 publié au J.O. du 25 Juillet 2019 portant création du baccalauréat professionnel "Métiers de la coiffure" et fixant ses modalités de préparation et de délivrance. A la suite de cet arrêté, vous trouverez le référentiel du baccalauréat professionnel "Métiers de la coiffure".

La première session d'examen de la spécialité « Métiers de la coiffure » de baccalauréat professionnel, organisée conformément aux dispositions du présent arrêté, aura lieu en 2023.

Accéder directement au [J.O. du 25 juillet 2019](#) ↗.

Document joint



Bac Pro "Métiers de la coiffure"_Arrêté et Référentiel (PDF de 14.2 Mo)

Arrêté du 28 Juin 2019 publié au J.O. du 25 Juillet 2019 avec le référentiel du baccalauréat professionnel "Métiers de la coiffure"



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.